

**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 14 septembre 2020

DORDOGNE

L'an deux-mille-vingt, le quatorze septembre, à seize heures, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur René Rousseau, doyen d'âge de l'assemblée, au siège du syndicat, sur convocation du Président sortant en date du 31 août 2020.

Madame Fabienne Lagoubie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean- Marie Laval et Madame Florence Gauthier sont assesseurs des opérations d'élection.

Liste de présence et des pouvoirs de vote

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé.e par
CC Domme-Villefranche du Périgord	Titulaire	LAVAL	Jean- Marie	x			
	Titulaire	SOULIGNAC	Serge	x			
CC Pays de Fénelon	Titulaire	BONNEFON	Patrick		x	-	-
	Titulaire	LAJUGIE	Michel	x			
CC Sarlat Périgord Noir	Titulaire	LAGOUBIE	Fabienne	x			
	Titulaire	de PERETTI	Jean- Jacques	x			
	Titulaire	PERUSIN	Jean- Michel	x			
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Titulaire	PEYRAT	Jérôme		x	Jean- Michel Pérusin	-
	Titulaire	BARIL	Daniel	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Dominique	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Jean	x			
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Titulaire	BOURRA	Francine	x			
	Titulaire	CAGNIART	Bertrand	x			
	Titulaire	BOUCHARD	Henri	x			
	Titulaire	LEOTHIER	Christian		x	Henri Bouchard	-
CC Vallée de l'Homme	Titulaire	GAUTHIER	Florence	x			
	Titulaire	MANET- CARBONNIERE	Nathalie	x			
	Titulaire	MARTY	Raymond	x			
Titulaire	ROUSSEAU	René	x				

Délégués en exercice	19
Présents avec pouvoir de vote	16
Pouvoirs	2
Nombre de votants	18

Liste de présence des suppléant.e.s

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)
CC Domme-Villefranche du Périgord	Suppléante	CAMINADE	Nelly		x
	Suppléant	MAURY	Daniel	x	
CC Pays de Fénelon	Suppléant	BARBERY	Joël		x
	Suppléant	LAPORTE	Alain		x
CC Sarlat Périgord Noir	Suppléant	ALDRIN	Patrick		x
	Suppléant	CHAUMEL	Jean- Marie	x	
	Suppléant	DELIBIE	Didier	x	
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Suppléant	SECRESTAT	Benoît	x	
	Suppléant	CHANQUOI	Jean- Marie		x
	Suppléant	PUJOLS	Jean- Louis		x
	Suppléant	ROUDIER	Stéphane	x	
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Suppléant	VERDIER	Jean- Pierre	x	
	Suppléant	VERGNE	Jean- Yves	x	
	Suppléante	BALAT	Mady	x	
	Suppléant	LARAVOIRE	Jean- François		x
CC Vallée de l'Homme	Suppléante	BAUDRY	Françoise		x
	Suppléant	CHEYROU	Philippe		x
	Suppléant	DURAMY	Jean- Luc	x	
	Suppléant	GENESTE	Yolande		x

Délibération n° 2020-09-14- 001

Election du Président/ de la Présidente

Monsieur René Rousseau, Délégué de la Vallée de l'Homme, en sa qualité de doyen de l'assemblée est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président/ de la Présidente du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Jean- Michel Pérusin est candidat à la présidence du Syndicat Mixte. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Monsieur René Rousseau, doyen du comité syndical, rappelle que l'élection du Président du Syndicat Mixte s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-6, L5211-6-1 et L5211-9

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Jean- Michel Pérusin déclaré élu Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,



**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 14 septembre 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quatorze septembre, à seize heures, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, au siège du syndicat, sur convocation du Président sortant en date du 31 août 2020.

Madame Fabienne Lagoubie est désigné(e) secrétaire de séance.

Liste de présence et des pouvoirs de vote

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé.e par
CC Domme-Villefranche du Périgord	Titulaire	LAVAL	Jean- Marie	x			
	Titulaire	SOULIGNAC	Serge	x			
CC Pays de Fénelon	Titulaire	BONNEFON	Patrick		x	-	-
	Titulaire	LAJUGIE	Michel	x			
CC Sarlat Périgord Noir	Titulaire	LAGOUBIE	Fabienne	x			
	Titulaire	de PERETTI	Jean- Jacques	x			
	Titulaire	PERUSIN	Jean- Michel	x			
	Titulaire	PEYRAT	Jérôme		x	Jean- Michel Pérusin	-
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Titulaire	BARIL	Daniel	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Dominique	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Jean	x			
	Titulaire	BOURRA	Francine	x			
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Titulaire	CAGNIART	Bertrand	x			
	Titulaire	BOUCHARD	Henri	x			
	Titulaire	LEOTHIER	Christian		x	Henri Bouchard	-
CC Vallée de l'Homme	Titulaire	GAUTHIER	Florence	x			
	Titulaire	MANET- CARBONNIERE	Nathalie	x			
	Titulaire	MARTY	Raymond	x			
	Titulaire	ROUSSEAU	René	x			

Délégués en exercice	19
Présents avec pouvoir de vote	16
Pouvoirs	2
Nombre de votants	18

Liste de présence des suppléant.e.s

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)
CC Domme-Villefranche du Périgord	Suppléante	CAMINADE	Nelly		x
	Suppléant	MAURY	Daniel	x	
CC Pays de Fénelon	Suppléant	BARBERY	Joël		x
	Suppléant	LAPORTE	Alain		x
CC Sarlat Périgord Noir	Suppléant	ALDRIN	Patrick		x
	Suppléant	CHAUMEL	Jean- Marie	x	
	Suppléant	DELIBIE	Didier	x	
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Suppléant	SECRETAT	Benoît	x	
	Suppléant	CHANQUOI	Jean- Marie		x
	Suppléant	PUJOLS	Jean- Louis		x
	Suppléant	ROUDIER	Stéphane	x	
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Suppléant	VERDIER	Jean- Pierre	x	
	Suppléant	VERGNE	Jean- Yves	x	
	Suppléante	BALAT	Mady	x	
CC Vallée de l'Homme	Suppléant	LARAVOIRE	Jean- François		x
	Suppléante	BAUDRY	Françoise		x
	Suppléant	CHEYROU	Philippe		x
	Suppléant	DURAMY	Jean- Luc	x	
	Suppléant	GENESTE	Yolande		x

Délibération n° 2020-09-14- 002  
Composition du bureau et nombre de vice- Présidents

Envoyé en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le : 21 SEP. 2020

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit quatre Vice-Présidents.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Au vu de ces éléments, le Président propose de porter à six le nombre de vice-Présidents qui composeront le bureau, soit 30% de l'effectif du comité syndical.

Délégués en exercice	en	19
Votants		18
Vote pour		18
Vote contre		0
Abstention		0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président





**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 14 septembre 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quatorze septembre, à seize heures, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, au siège du syndicat, sur convocation du Président sortant en date du 31 août 2020.

Madame Fabienne Lagoubie est désigné(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jean- Marie Laval et Madame Florence Gauthier sont assesseurs des opérations d'élection.

Liste de présence et des pouvoirs de vote

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé.e par
CC Domme-Villefranche du Périgord	Titulaire	LAVAL	Jean- Marie	x			
	Titulaire	SOUUGNAC	Serge	x			
CC Pays de Fénelon	Titulaire	BONNEFON	Patrick		x	-	-
	Titulaire	LAJUGIE	Michel	x			
CC Sarlat Périgord Noir	Titulaire	LAGOUBIE	Fabienne	x			
	Titulaire	de PERETTI	Jean- Jacques	x			
	Titulaire	PERUSIN	Jean- Michel	x			
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Titulaire	PEYRAT	Jérôme		x	Jean- Michel Pérusin	-
	Titulaire	BARIL	Daniel	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Dominique	x			
	Titulaire	BOUSQUET	Jean	x			
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Titulaire	BOURRA	Francine	x			
	Titulaire	CAGNIART	Bertrand	x			
	Titulaire	BOUCHARD	Henri	x			
CC Vallée de l'Homme	Titulaire	LEOTHIER	Christian		x	Henri Bouchard	-
	Titulaire	GAUTHIER	Florence	x			
	Titulaire	MANET- CARBONNIERE	Nathalie	x			
	Titulaire	MARTY	Raymond	x			
Titulaire	ROUSSEAU	René	x				

Délégués en exercice	19
Présents avec pouvoir de vote	16
Pouvoirs	2
Nombre de votants	18

Liste de présence des suppléant.e.s

		NOM	Prénom	Présent(e)	Absent(e)
CC Domme-Villefranche du Périgord	Suppléante	CAMINADE	Nelly		x
	Suppléant	MAURY	Daniel	x	
CC Pays de Fénelon	Suppléant	BARBERY	Joël		x
	Suppléant	LAPORTE	Alain		x
CC Sarlat Périgord Noir	Suppléant	ALDRIN	Patrick		x
	Suppléant	CHAUMEL	Jean- Marie	x	
	Suppléant	DELIBIE	Didier	x	
CC Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	Suppléant	SECRETAT	Benoît	x	
	Suppléant	CHANQUOI	Jean- Marie		x
	Suppléant	PUJOLS	Jean- Louis		x
	Suppléant	ROUDIER	Stéphane	x	
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	Suppléant	VERDIER	Jean- Pierre	x	
	Suppléant	VERGNE	Jean- Yves	x	
	Suppléante	BALAT	Mady	x	
CC Vallée de l'Homme	Suppléant	LARAVOIRE	Jean- François		x
	Suppléante	BAUDRY	Françoise		x
	Suppléant	CHEYROU	Philippe		x
	Suppléant	DURAMY	Jean- Luc	x	
Suppléant	GENESTE	Yolande		x	

Délibération n° 2020-09-14- 003  
Election des membres du bureau

Envoyé en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le : 21 SEP. 2020

Monsieur le Président rappelle qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président. Ils doivent donc être élus successivement au scrutin uninominal.

#### ELECTION DU PREMIER VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Patrick Bonnefon a fait part de sa volonté d'être candidat au poste de Premier vice- Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Patrick Bonnefon est déclaré élu Premier vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.

#### ELECTION DU DEUXIEME VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Dominique Bousquet est candidat au poste de Deuxième vice- Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Dominique Bousquet est déclaré élu Deuxième vice- Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.

### ELECTION DU TROISIEME VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Christian Léothier a fait part de sa volonté d'être candidat au poste de Troisième vice-Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,  
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération  
Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Christian Léothier est déclaré élu Troisième vice- Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.

### ELECTION DU QUATRIEME VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Jean- Jacques de Peretti est candidat au poste de Quatrième vice- Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,  
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération  
Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Jean- Jacques de Peretti est déclaré élu Quatrième vice- Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.



Envoyé en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 SEP. 2020  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le : 21 SEP. 2020

### ELECTION DU CINQUIEME VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur René Rousseau est candidat au poste de Cinquième vice- Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur René Rousseau est déclaré élu Cinquième vice- Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.

### ELECTION DU SIXIEME VICE- PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Serge Soullignac est candidat au poste de Sixième vice- Président. Aucun autre délégué ne se déclare candidat.

Chaque membre a voté à bulletin secret à l'appel de son nom. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 18
- nombre de voix obtenues : 18

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.08.01.001 en date du 1<sup>er</sup> août 2018, portant création du syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération

Vu les résultats du scrutin,

Monsieur Serge Soullignac est déclaré élu Sixième vice- Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et est installé immédiatement.



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Président,